

d'avance trop d'engagements. Il en dépendra beaucoup du progrès que la Chambre réalisera dans l'accomplissement de ses travaux. Je ne voudrais prendre aucun engagement sans connaître le mieux possible tous les aspects de la situation.

LE GREFFIER DE LA CHAMBRE

FÉLICITATIONS À M. BEAUCHESNE À L'OCCASION DE SON ANNIVERSAIRE DE NAISSANCE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. JEAN-FRANÇOIS POULIOT (Témiscouata): Monsieur l'Orateur, je tiens à rappeler que notre greffier, M. Beauchesne, qui a occupé son poste plus longtemps que n'importe quel autre greffier d'un parlement de l'Empire britannique, célèbre aujourd'hui son anniversaire de naissance. Modeste et sans prétention, il est le guide qui éclaire l'Orateur. Comme tous les membres du Parlement l'estiment, je suis sûr qu'ils se joindront à moi pour lui souhaiter un heureux anniversaire et lui exprimer toutes sortes de bons souhaits en ce jour qui marque le début de sa soixante-troisième année de jeunesse.

Des VOIX: Très bien.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Je suis sûr qu'en entendant les applaudissements qui ont accueilli les remarques de mon honorable ami, le greffier de la Chambre a pu constater qu'il nous fait vraiment plaisir de profiter de l'occasion pour lui transmettre nos meilleurs vœux en cet anniversaire de naissance et lui souhaiter une joyeuse fête.

M. JOHN BRACKEN (chef de l'opposition): Je crois que voici une occasion où tous les partis de la Chambre peuvent tomber d'accord avec l'honorable député de Témiscouata (M. Pouliot). Il est regrettable que ces occasions ne se présentent pas plus souvent. Au nom de mes collègues, je tiens à me joindre à ceux qui ont exprimé leurs vœux au greffier de la Chambre pour lui présenter nos hommages et souhaiter qu'il puisse remplir encore pendant de longues années ses fonctions actuelles.

M. ANGUS MacINNIS: Les membres de notre groupe sont heureux de s'associer à ceux des autres partis pour présenter au greffier de la Chambre leurs meilleurs vœux.

M. J. H. BLACKMORE (Lethbridge): Monsieur l'Orateur, on semble en être venu à penser, de nos jours, que les êtres humains perdent leur compétence une fois parvenus à la quarantaine. Je suis heureux de constater que notre greffier, M. Beauchesne, nous dé-

[Le très hon. Mackenzie King.]

montre d'une façon remarquable la fausseté d'une telle notion. J'ai l'impression qu'il a acquis encore plus de compétence en avançant en âge. Je suis heureux d'associer les membres du groupe créditiste aux bons souhaits qui lui ont été offerts. Je songe que les vers suivants de Browning s'appliquent fort bien à lui:

Grow old along with me!
The best is yet to be,
The last of life, for which the first was made.

COMMISSION DES TRANSPORTS

NOMINATION D'UN JUGE DE LA COUR D'ÉCHIQUIER AU POSTE DE COMMISSAIRE EN CHEF

Le très hon. J. L. ILSLEY (ministre de la Justice) propose que la Chambre se forme en comité pour étudier la résolution suivante:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure pour modifier la loi des chemins de fer, la loi de la Cour d'échiquier et la loi de 1946 sur les juges, afin de permettre à un juge de la Cour d'échiquier du Canada de remplir la charge de commissaire en chef de la Commission des transports du Canada au traitement annuel de quinze mille dollars, moins tout traitement qu'il reçoit à titre de juge de la Cour d'échiquier; et, de plus, afin de stipuler que la Cour d'échiquier se composera du président et de quatre juges puînés (au lieu de trois), le traitement annuel des juges puînés étant de douze mille dollars.

(La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Golding.)

M. CHURCH: Je désire poser quelques questions au ministre au sujet de cet amendement à la loi des juges, à la loi des chemins de fer et à la loi de la Cour d'échiquier. Cette modification aura-t-elle des répercussions sur la réunion que doit tenir la Commission des transports, mardi prochain à dix heures, à l'hôtel de ville de Toronto, pour y examiner la requête concernant le passage à niveau de l'avenue Jones, qu'un ancien commissaire a jugé le plus dangereux du Canada, l'accident qui y est survenu dimanche dernier, et maintes autres questions?

Je remarque que le nombre des juges de la Cour d'échiquier sera porté à cinq, dont l'un remplacera le commissaire en chef actuel à la tête de la Commission des transports. Les causes soumises à cet organisme seront-elles assimilées à celles de la Cour d'échiquier? On a nommé à ce tribunal certaines personnes sans expérience. Je constate qu'on propose des changements radicaux à la loi des chemins de fer et à la loi des juges. Une commission juridique aurait dû reviser cette dernière mesure il y a longtemps car elle est devenue pour une large part désuète.

Je suis surpris de certaines récentes décisions de la Cour de l'échiquier. Je ne vois pas com-